



Espoir et inquiétudes

Après les premières annonces faites au congrès de l'Union Sociale de l'Habitat, l'espoir et les inquiétudes demeurent.

L'espoir avec la loi visant d'une part, à renforcer les dispositions de la loi SRU (solidarité de renouvellement urbain) en multipliant les pénalités dues par les communes qui ne respectent pas la loi. Cette loi impose un seuil minimum de 20 % de logements sociaux sur le territoire de chaque commune. Il passerait désormais à 25 %. D'autre part la mise en place d'un dispositif concernant la cession de foncier public, devrait permettre d'accroître la production de logements neufs.

Pour autant les inquiétudes demeurent et l'annonce de la baisse des crédits de l'État en faveur du logement social, comme cela a été présenté dans les premiers équilibres budgétaires, n'est pas sans nous interroger et nous inquiéter. Les arbitrages sont rendus et le logement ne semble toujours pas être pour le budget 2013 une priorité.

La réduction du déficit public, condition des orientations financières et budgétaires, ne

doit pas et ne peut pas se faire sur le dos du logement social.

Les réalités sont saisissantes : ainsi les chiffres parlent d'eux-mêmes notamment en Île-de-France. Dans notre Région, aujourd'hui pour un logement social libre il y a 15 demandeurs contre 10 il y a encore quelques années. À dix on évoquait déjà la crise du logement.

Soutenir la production de logements accessibles à tous et partout, rénover, réhabiliter, agir par des solutions techniques pour lutter contre la précarité énergétique sont des objectifs simples. Il faut confirmer la place du logement social dans la perspective de l'avenir de la métropole. Ces ambitions sont porteuses de dynamiques sociales, économiques, de cadre de vie, promouvant de nouvelles solidarités.

C'est encore pleins d'espoir et

d'ambition que nous nous inscrivons dans ce débat national qui s'ouvre sur le logement. Le trop grand nombre de demandeurs de logements, la nécessité d'organiser le parcours résidentiel en favorisant les mutations indispensables à l'épanouissement des familles, ne peuvent renvoyer le changement à de nouvelles dates. C'est tout le sens de notre action.

Des projets ambitieux	p2-3
Spécial budget	p4
Difficulté de paiement de loyer : il faut venir nous en parler	p5
Attestation d'assurance : pensez-y tous les ans	p5
Les dépôts d' encombrants sauvages cela coute très cher	p6
Le chauffage de base c'est quoi ?	p7
6 chaînes supplémentaires TNT HD	p7
Monsieur Claude Michel nous a quittés	p8



Serge Cormier
Président
de l'Office



Des projets ambitieux

Réhabilitation de la Résidence Georges Brassens

Origine du projet

La résidence G. Brassens est composée de trois bâtiments de différents niveaux qui comportent 154 logements au total.

Malgré sa récente construction (1988), la résidence souffre de défauts constructifs qui se traduisent par la présence de ponts thermiques et une consommation énergétique élevée.

Les travaux porteront donc principalement sur l'amélioration thermique des bâtiments.

Le cabinet d'architecture GKP Architecture a été désigné par l'OPH à la suite d'une procédure de marché public pour suivre la réhabilitation de la résidence Brassens en tant que maître d'œuvre.

Programme des travaux

- Réfection de la façade par une mise en place d'une Isolation Thermique par l'Extérieur (ITE)



Source :
iso-exterieur.fr



Les cages d'escalier sont aujourd'hui ouvertes sur l'extérieur

- Fermeture des escaliers des numéros impairs rue Georges Brassens et mise en place d'une gestion d'accès
- Mise en place d'occultations sur les façades exposées au Sud.

Également au programme :

- Remplacement des ballons d'eau chaude
- Remplacement du système de chauffage
- Réfection de l'électricité (courants forts et faibles)
- Réfection de la loge
- Une réunion de présentation du projet avec les habitants se fera au début de l'année 2013



Opération de la Cité des Poètes

Origine du projet

En juin 2010, l'OPH Malakoff est devenu propriétaire de cinq immeubles et d'un bâtiment à usage de parking.

Les bâtiments ont souffert du manque d'entretien de l'ancien bailleur ICADE.

En septembre 2011, l'OPH lance un pré-étude de faisabilité afin d'arbitrer entre une opération de réhabilitation lourde des deux petits bâtiments et une opération de démolition-construction.

Dans le même temps, une réflexion est lancée sur le devenir des

trois autres bâtiments. L'idée d'une requalification urbaine de l'ilot est validée.

Les études internes sont en cours et le choix de l'équipe d'architectes se fera courant 2013.

Réalisation de diagnostics techniques sur les deux petits bâtiments centraux



Absence de VMC



Appareil sanitaire vétuste

Source : OPH-DDP-SAD - octobre 2011





Résultat de l'étude de pré-faisabilité

Les travaux à réaliser sur les deux petits bâtiments sont conséquents (ICADE ne les entretenait plus depuis 10 ans).

Une large concertation est engagée : présentation au Conseil d'Administration du 14 décembre 2011, au Bureau Municipal du 11 janvier 2012 et aux habitants le 27 mars 2012.

Le choix de la démolition de ces deux immeubles est validé par le Conseil d'Administration du 12 avril 2012.

Le dossier d'intention de démolir est déposé à la Préfecture (Direction régionale de l'Habitat) le 16 mai 2012.

La demande de permis de démolir au service Urbanisme de la Ville a été faite le 28 mai 2012.

En parallèle

Rédaction d'un document signé par le Maire et le Directeur général de l'Office. Il s'agit d'une charte de relogement qui permet de :

- Garantir l'application du droit au relogement des locataires.
- Fixer les modalités de mise en œuvre des relogements.
- Faciliter l'opération de relogement afin de tenir les délais prévus.

En parallèle entre décembre 2011 et avril 2012

Changement des menuiseries extérieures des trois immeubles (Baudelaire, Fabie, P. Valéry)

Réfection de l'éclairage extérieur de l'ensemble de la résidence



Nouvelle fenêtre

Ancienne fenêtre



Le 5 Gambetta

L'Office continue de procéder à la réalisation de tous les diagnostics nécessaires, plomb, amiante, les réseaux, études thermiques, phoniques.

La désignation de l'architecte sera lancée dans le courant du 1^{er} trimestre 2013.

Une réunion avec les habitants pour un premier contact se fera avant les grandes vacances 2013.



Travaux réalisés en 2012...



1



2



3



7



4



5



6

1 15/17 Allée Tissot – Remplacement des menuiseries : 376 391 € TTC. 2 60 Dumont – Habillage des 2 cabines d'ascenseurs : 40 000 € TTC. 3 1 F. Coppée – Rénovation des cabines d'ascenseur : environ 205 000 € TTC. 4 5 6 73 A. Dumont, 1 F. Coppée, 74 P. Brossolette – Montant des travaux pour les colonnes de gaz : 110.000 € TTC. 7 Résidence des Poètes – Réfection complète de l'éclairage extérieur : 198 397,83 € TTC. Et également : ■ Résidence la Tour – Travaux d'électricité en sous-sol et parties communes : 157 240 € TTC. ■ Paul-Vaillant-Couturier – La terrasse qui est en cours de réalisation va coûter environ 100 000 € TTC. ■ Place du 14 Juillet – Remplacement du réseau d'eau chaude sanitaire : 55 000 € TTC. ■ Valette – Remplacement des portes de Hall ainsi que la gestion d'accès : 56 000 € TTC



Spécial budget 2103



Construire un budget, c'est avoir en tête une ambition, un projet, une politique. Pour l'Office Public de Malakoff, les orientations restent les mêmes, malgré un contexte difficile : satisfaire ses locataires, développer son patrimoine et toujours, réhabiliter, rénover et améliorer le confort des locataires.

Augmentation des loyers au 1^{er} janvier 2013

60 DUMONT	1,018%	VOLTAIRE HLM ET ATELIERS	1,018%
RUE DE LA TOUR HLM	1,018%	LES NOUZEUX *	1,018%
RUE DE LA TOUR ATELIERS	1,018%	VILLA DES FLEURS	1,018%
210 AV. PIERRE BROSOLETTE	1,018%	74 BROSOLETTE	1,018%
SALAGNAC	1,018%	1 RUE F. COPPEE	1,018%
LES NOUZEUX	1,018%	67/73 DUMONT	1,018%
TOUR LAROUSSE	1,018%	LA PLAINE	1,018%
29 STALINGRAD *	1,018%	74 BROSOLETTE *	1,018%
126 BROSOLETTE	1,018%	1 RUE F. COPPEE *	1,018%
TOUR BARBUSSE	1,018%	67/73 DUMONT *	1,018%
34/36 GAMBETTA	1,018%	50 RUE GUY MOQUET	1,018%
29 STALINGRAD	1,018%	RUE ANDRE COIN	1,018%
14 RUE HOCHÉ	1,018%	RUE LOUIS BLANC	1,018%
RUE DE LA TOUR ILM	1,018%	26 VALETTE ESCALIER 02	1,018%
RESIDENCE ALLAIN	1,018%	RÉSIDENCE CROIZAT	1,018%
TOUR LAROUSSE *	1,018%	61/63 ETIENNE DOLET	1,018%
THOREZ *	1,018%	93/95 P.V.C.	1,018%
PLACE DU 14 JUILLET	1,018%	DANTON-FERRY	1,018%
22 PASSAGE DU NORD	1,018%	SENTIER DES NOUZEUX	1,018%
TOUR BARBUSSE *	1,018%	JOLIOT CURIE	1,018%
60 DUMONT *	1,018%	RÉSIDENCE DES POÈTES	1,018%
SALAGNAC *	1,018%	LEGRAND/CHAUVELOT	1,018%
34/36 GAMBETTA *	1,018%	PIERRE VALETTE	1,018%
RUE DE LA TOUR *	1,018%	RÉSIDENCE A. VARIOT	0%
5 GAMBETTA - G.BRASSENS	0%	HÉBÉCOURT	1,018%

Ces augmentations varient en fonction du prix du m² pour chaque résidence

* Loyer à la relocation

Une hausse des loyers limitée

La crise économique a fragilisé de nombreux locataires qui ne trouvent même plus avec l'APL « l'aide personnalisée au logement » une solvabilisation suffisante. Les marges budgétaires sont étroites et l'évolution 2013 n'en sera certainement que plus faible. Tenant compte de ce contexte, le Conseil d'Administration de l'OPH a adopté le principe d'une augmentation des loyers limitée à 1,8 % en masse pour 2013, soit un taux inférieur à l'inflation et au plafond de l'évolution annuelle autorisée à 2,15 %. Cette augmentation devrait se situer dans la fourchette moyenne de celles des autres offices.

Ce budget va permettre de poursuivre ou d'engager de nouveaux chantiers. Parmi les principaux d'entre eux :

- Menuiseries extérieures : fin de la 2^e tranche au 15 /17 allée Tissot et démarrage de la troisième tranche du changement dans les résidences 32 et 29 bd de Stalingrad (260 logements).
 - Poursuivre le remplacement des colonnes des eaux usées et pluviales aux Nouveaux.
 - Démolition des 34 logements des Poètes et lancement des études pour la réhabilitation des Poètes (278 logements).
 - Modification de la collecte des ordures ménagères au 34/36 rue Gambetta en partenariat avec Paris Habitat et la Ville de Malakoff (195 logements).
 - Lancement de la réhabilitation de la Résidence Brassens (153 logements)
 - Lancement des études pour la réhabilitation des immeubles 61 rue E. Dolet, 93/95 rue Paul-Vaillant-Couturier, 5 rue Louis Blanc, 8 rue A. Coin et 102 rue Paul-Vaillant-Couturier, 22 passage du Nord (114 logements)
 - Poursuite des études pour la réhabilitation du 5 Gambetta (107 logements)
 - Remise aux normes électriques des parties communes Voltaire (272 logements)
 - Premières études sur le projet de la ZAC Etienne Dolet portée par la ville. Ce projet pourrait permettre la réalisation d'environ 150 logements locatifs neufs.
 - Réhabilitation d'environ 200 logements pour la relocation.
- Tous ces travaux sont importants et ambitieux et vont concerner près de 1500 logements répartis sur tout le patrimoine.



Difficulté de paiement de loyer : il faut venir nous en parler

Vous rencontrez un changement de situation financière, familiale ou professionnelle qui crée des difficultés dans le paiement de vos loyers ? N'hésitez pas à contacter la conseillère en économie sociale et familiale. Elle est là pour vous aider, il n'est jamais trop tard pour agir. Surtout ne restez pas silencieux : plus on agit vite, plus on évite que la situation s'aggrave.

■ Elle vous apporte l'aide, les conseils, l'appui et l'accompagnement nécessaires. Elle met en place des solutions adaptées à votre situation.

■ Elle vous oriente et vous accompagne dans vos démarches administratives. Elle vous aide à négocier des plans d'apurement avec le Trésor Public

■ Elle travaille en partenariat avec les or-

ganismes impliqués dans l'action sociale (la CAF, la sécurité sociale, les services sociaux, les associations, les caisses de retraite, etc...) pour chercher avec vous les réponses et solutions à vos besoins les plus divers.

■ Sa mission, dépourvue de tout jugement, s'exerce dans la confidentialité absolue.

POUR LA CONTACTER.

Une ligne directe 01 46 56 31 14

Pour plus de facilité, des permanences téléphoniques ont lieu les mardi après-midi et jeudi matin.

POUR LA RENCONTRER

Sur rendez-vous au siège social de l'OPH
2 rue Lurçat.

A savoir

Si des loyers impayés apparaissent et que vous bénéficiez d'une aide au logement (APL ou AL), l'Office est tenu d'en informer la Caisse d'Allocations Familiales qui peut décider de suspendre votre APL ou AL. Le foyer est alors redevable dans sa totalité de la quittance, la dette devient beaucoup plus importante et plus difficile à apurer. Une intervention rapide est donc beaucoup plus facile et empêche, dans la majorité des cas, un contentieux lourd pouvant conduire à une procédure en résiliation de bail.

Attestation d'assurance : pensez-y tous les ans

S'assurer est une obligation. Au moment de la signature de votre contrat de location, un agent vous a demandé de remettre une attestation d'assurance. Par la suite, chaque année, vous devez nous communiquer le justificatif en cours de validité de cette assurance. C'est obligatoire et cela permet en cas de sinistre (incendie, dégâts des eaux, etc., que vous en soyez responsable ou victime, de lancer les démarches plus rapidement) : assurer sa responsabilité est une obligation légale et assurer ses biens vous préserve de leur perte partielle ou totale ; apporter la preuve de votre assurance chaque année à son bailleur est également une obligation : en ne la respectant pas, vous encourez le risque d'une résiliation de votre contrat de location par l'Office.

L'assurance vous protège autant qu'elle protège les autres.

Plusieurs niveaux de garantie existent :

■ **Les garanties risques locatifs** (incendies, explosions, dégâts des eaux) vous assurent contre les dommages causés accidentellement par le feu, l'eau ou l'explosion, aux biens de vos voisins, à vos propres biens et à ceux de l'immeuble. Elles sont impératives.

■ **La responsabilité civile** vous assure contre les dommages matériels ou immatériels causés accidentellement à une personne par vous-même, par vos proches (conjoint, enfant, ...) ou par un objet ou un animal vous appartenant.

■ **La garantie vol** assure le vol de vos biens propres (meubles et objets personnels). Celle dénommée « bris de verre » vous permet de percevoir une indemnité pour procéder au remplacement d'une vitre brisée accidentellement.

Rappel

Que faire en cas de sinistre ?

En dehors des services d'urgence (Pompiers, Police, etc.) :

■ Prévenez votre gardien. Cet interlocuteur privilégié a pour mission de procéder à un constat visuel et d'informer le bailleur, par le biais d'un document pré-établi qu'il doit compléter lui-même.

■ Contactez votre assureur immédiatement en cas d'incendie, dans les cinq jours pour un dégât des eaux : un formu-



laire « Constat amiable de dégâts des eaux » vous sera adressé et devra être complété par les parties concernées, victime et responsable.

■ Si l'OPH n'est ni responsable, ni victime de votre sinistre, transmettez-lui néanmoins le 3^e volet de votre constat amiable prévu à cet effet.

■ Attention, en cas de vol, un dépôt de plainte auprès des Services de Police est indispensable et vous sera réclamé par votre Assureur que vous aurez informé dans les 24h.

■ Conservez tous les documents (factures, photos, certificats de garantie...) qui pourront justifier, en cas de sinistre, de la valeur des biens qui auront disparu ou été endommagés.



Les dépôts d'encombrants sauvages cela coute très cher !

L'incivisme de quelques locataires et de riverains oblige l'Office à faire appel à une société extérieure pour procéder au ramassage d'encombrants déposés en dehors des dates prévues, de faire vider et nettoyer des locaux vélos, poussettes, envahis d'objets divers. Il en est de même pour les paliers qui en plus de l'aspect négligé, présentent un danger potentiel pour la sécurité des locataires en cas d'incendie ou autre. Cet incivisme a représenté un coût de 122 000 € pour la seule année 2011, et cette somme sera certainement supérieure pour 2012. Si chacun respectait les règles de ramassage et de stockage des encombrants, cet argent pourrait être utilisé à d'autres fins, notamment à la poursuite de l'amélioration du patrimoine de l'Office.



Déchetterie, rue de Scelle à Malakoff

Tous les mardis de 13 h à 17 h 30 et le 1^{er} samedi de chaque mois aux mêmes horaires



Secteur Nord (collecté le 1^{er} lundi du mois à partir de 6h30):

- | | | |
|---|---|--|
| ■ 1 place du 14 Juillet,
22 passage du Nord,
5 rue Louis Blanc, 2 rue Caron | ■ 210 Pierre Brossolette
■ 61 Etienne Dolet
■ 74 Pierre Brossolette
■ 4/20 rue de la Tour
■ 60 Augustin Dumont
■ 67/69 Augustin Dumont,
126 Pierre Brossolette
■ 1/5 rue d'Hébecourt, 55 Chauvelot | ■ Cité Maurice Thorez
■ 10/18 Jules Ferry
■ 1/6 Léon Salagnac
■ 24 à 44 Pierre Valette
■ 50 et 70 rue Guy Moquet
■ 17/29 Voltaire
■ 4/10 Avenue Joliot Curie |
|---|---|--|

En cas de nécessité absolue, vous pouvez toujours utiliser les déchetteries mobiles disponibles sur le territoire de Sud de Seine !!! Bagneux, Clamart, Fontenay-aux-roses :

Adresses et horaires sur www.suddeseine.fr ou au N° vert 0 800 02 92 92

Il en va bien entendu de la propreté et de la salubrité de tous nos espaces communs



Secteur Sud (collecté le 2^e lundi du mois à partir de 6h30):

- | | | |
|--|---|---|
| ■ 17/19 Jean Mermoz
■ 55/59 rue Hoche
■ 93/95 rue Paul Vaillant-Couturier
■ 102 rue Paul Vaillant-Couturier | ■ 4/10 Georges Brassens
■ 75/85 rue Hoche
■ 32 Bd Stalingrad
■ 13/15/17 allée Tissot,
■ 5/11 sentier des Nouveaux | ■ 74 rue Jules Guesde
■ 14 rue Hoche
■ 29 Bd Stalingrad |
|--|---|---|

En cas de nécessité absolue, vous pouvez toujours utiliser les déchetteries mobiles disponibles sur le territoire de Sud de Seine !!! Bagneux, Clamart, Fontenay-aux-roses :

Adresses et horaires sur www.suddeseine.fr ou au N° vert 0 800 02 92 92

Il en va bien entendu de la propreté et de la salubrité de tous nos espaces communs



Le chauffage de base c'est quoi ?

Ce système est installé dans 3 résidences de l'Office : la Villa des Fleurs, la Plaine, et Voltaire. Il consiste à fournir aux locataires, une température de base d'environ 15° à 16° grâce à des trames chauffantes installées depuis l'origine dans les sols des appartements.

Ce système de chauffage de base se met en fonction de 22 h 30 à 6 h 30. Cela permet notamment de bénéficier du tarif heures creuses d'EDF. La chaleur emmagasinée dans les sols la nuit, est restituée pendant une partie de la journée.

Pour atteindre une température de 19°, il est impératif d'utiliser les convecteurs in-

dividuels, installés dans les pièces du logement pour compléter la chaleur restituée par le sol (la température de la dalle n'a pas été prévue pour assurer les 19° ambiants réglementaires. En effet, trop pousser celle-ci nous exposerait à l'arrivée à des désordres importants dans la dalle béton). Si les convecteurs ne sont pas mis en fonction, la température emmagasinée par la

dalle baisse d'autant plus vite que la température extérieure est basse.

Tous ces éléments de confort ont été par ailleurs renforcés ces dernières années, tant par un système de pilotage électronique du chauffage que par des travaux d'amélioration de l'immeuble (changement des fenêtres et ventilation mécanique contrôlée).

6 chaînes supplémentaires TNT HD depuis le 12 décembre

Dans le cadre du contrat d'installation, d'entretien et de maintenance du réseau interne des immeubles de l'OPH de Malakoff, les résidents disposent de 19 chaînes de la TNT gratuite.

Le 12 Décembre 2012, le plan de service hertzien de la TNT s'est enrichi de 6 nouvelles chaînes HD gratuites :

- sur le canal 20 : HD1
- Sur le canal 21 : L'Equipe HD
- Sur le canal 22 : 6ter
- Sur le canal 23 : Numéro 23
- Sur le canal 24 : RMC Découverte
- Sur le canal 25 : Chérie 25

Grâce au réseau exploité par Numericable, ces chaînes seront directement accessibles à l'ensemble des résidents sans intervention technique dans votre résidence. Ces chaînes seront disponibles dès leur diffusion en hertzien.

Pour permettre à chacun de bénéficier de ces nouvelles chaînes, il suffira de **procéder à une nouvelle recherche et à une mémorisation des chaînes TV.**

Pour pouvoir profiter de la HD, le téléviseur ou décodeur, indépendamment du signal que nous diffusons, doit être com-



patible (Téléviseur écran plat où la mention HD figure). De plus, pour certains appareils qui intègrent un décodeur numérique, celui-ci doit être capable de transcrire un signal HD.

Ces informations sont disponibles sur les notices d'utilisation. À défaut, le locataire pourra s'adresser à son revendeur.

Vivre en sécurité produits dangereux : stockage interdit !



Le règlement intérieur locatif interdit, pour des raisons de sécurité, le stockage de matériaux dangereux ou inflammables :

Dans les logements,

Dans les caves, greniers et parkings. Limitez l'usage de produits dangereux ou incommodes autres que ceux d'un usage domestique courant. Bidons, jerricans ou

flacons en grande quantité de ces produits sont interdits, tout comme les **bouteilles de gaz.**

L'usage des poêles mobiles et appareils de chauffage à combustion lente, au bois, au charbon, au gaz, à combustible liquide est également **formellement interdit** : les conduits de fumée ne sont pas adaptés à ce genre de chauffage.

STOP AUX STOCKS
de peinture, solvants vernis, décapants...ou encore de piles, batteries, et de produits contenant du mercure.



★ Serge Cormier, Président, ★
 Les Membres du Conseil d'Administration,
 Michel Hurpeau, Directeur, Le Personnel de l'Office,
 vous présentent leurs meilleurs vœux
 ★ pour cette nouvelle année 2013 ★

A C C U E I L D U P U B L I C


Dans les loges :

Vos gardiens sont vos interlocuteurs privilégiés pour résoudre les problèmes qui peuvent se poser (éclairage, propreté des parties communes, pannes d'ascenseur etc...).

Horaires d'ouverture des loges :
 Le matin de 8 h à 9 h et de 12 h à 12 h30
 L'après-midi de 17 h 30 à 19 h
 (Sauf le vendredi de 16 h à 18 h)
 Le 1^{er} samedi du mois de 8 h à 10 h 30 et de 11 h 30 à 12 h 30.

Les services administratifs de l'Office sont à votre disposition

- **le lundi** de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.
- **le mardi matin** de 8 h 30 à 12 h.
- **le mercredi** de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.
- **le jeudi après-midi** de 13 h 30 à 17 h.
- **le vendredi** de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.

Pas de réception du public :

le mardi après-midi et le jeudi matin, ces demi-journées sont consacrées uniquement à la gestion des dossiers.

Vous pouvez joindre ces services par téléphone au **01 46 56 31 00** ou par télécopie au **01 46 56 31 01**.

En cas de nécessité ABSOLUE, un service d'astreinte est assuré par le personnel technique :

En dehors des heures de présence du gardien, une astreinte est assurée par les services techniques pour permettre la continuité du service. Vous pouvez joindre ce service au : **06 07 09 01 29**


OPH DE MALAKOFF

Adresse du Siège :
 2, rue Jean Lurçat
 92240 - Malakoff
 Téléphone : 01 46 56 31 00
 Télécopie : 01 46 56 31 01

Edition de l'OPH
 Rédaction et photos : D. Cardot, responsable de la communication.

Maquette : La Fourmi-Epsilon.

Impression : Imprimerie LNI

Dessins : André Baldet.

L'office a le plaisir de vous offrir un agenda 2013 entièrement financé par la publicité.


Le 21 octobre 2012 M. Claude Michel nous a quittés


Locataire pendant près de 47 ans, très connu des habitants du 60 avenue Augustin Dumont, Claude Michel a été pendant de nombreuses années Administrateur représentant des locataires au conseil d'administration de l'OPH Malakoff. Il aura tout au long de sa vie agi pour le développement et l'amélioration du logement social.